

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIELLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2023-05-11-E EMPLOI NON TITULAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune développe une politique d'insertion professionnelle en créant régulièrement des emplois non titulaires, et notamment via un contrat de Parcours Emploi Compétences, permettant de proposer un emploi à durée déterminée à des personnes soucieuses de s'intégrer, sous réserve que ces personnes respectent un parcours de formations, sachant qu'ensuite, la personne employée peut être intégrée à la fonction publique territoriale si un emploi a été préalablement ouvert au tableau des effectifs.

Au cas présent, face aux problèmes de recrutements en Haute Corrèze, et constatant que les précédents contrats de ce type souscrits avec la Commune de Meymac ont permis à des personnes d'intégrer les structures communales, et mieux encore, de venir habiter à Meymac y compris avec leurs enfants, il est proposé de poursuivre cette expérience en ouvrant un poste Parcours Emploi Compétences à compter de janvier 2024, pour le Centre Technique Municipal. M le Maire indique par ailleurs que le besoin du Centre Technique Municipal est réel, puisqu'un fonctionnaire a décidé de rejoindre dernièrement une entreprise privée, et qu'un autre a sollicité une mise à disposition pour un essai de 3 mois, lui aussi dans une société privée.

M le Maire demande à être autorisé à souscrire à l'ensemble de ces démarches avec la Mission Locale pour ce Parcours Emploi Compétence à ouvrir en janvier 2024, pour un emploi à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire à l'ensemble des démarches permettant la création d'un contrat PEC avec la Mission Locale de la Corrèze, à compter du 08 janvier 2024 jusqu'au 1^{er} juillet 2024, pour 35 heures hebdomadaire.**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, Le 04 Décembre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE

019-211913603-20231213-2023-05-11-E-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

